

PLANISPORT
PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS
EN MATIERE D'INSTALLATIONS SPORTIVES
REPONSE A LA MOTION ALAIN BRON

Rapport-préavis N° 2005/28

Lausanne, le 4 mai 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité présente son programme d'investissements à court et moyen termes en matière d'installations sportives.

Elle répond également à la motion de M. Alain Bron¹ demandant un état des lieux et un plan des investissements en matière d'infrastructures sportives à Lausanne.

2. Description de la démarche

Annoncée comme l'un des objectifs du Plan Directeur du Sport², la « planification des investissements en matière d'installations sportives » ou Planisport doit être considérée comme le document de référence en la matière pour les dix prochaines années. A cette fin, il est nécessaire de disposer de données précises concernant l'état du parc actuel, d'informations quant aux besoins des utilisateurs et des futures tendances dans le domaine sportif. Une enquête a donc été menée auprès de 281 associations et clubs sportifs lausannois (123 y ont répondu) et le Service des sports a été chargé d'établir l'inventaire et l'état détaillés des installations sportives actuelles.

Cette documentation établie (plus de 150 pages), un groupe de travail ad hoc de la Commission municipale des sports, sous la présidence du Conseiller municipal en charge de culture, sports, patrimoine, comprenant des représentants du monde sportif lausannois, de votre Conseil et de Lausanne Tourisme, appuyé par le Service des sports, a élaboré la planification qui vous est présentée ci-après. Les demandes des utilisateurs ont été, dans la mesure du possible (coûts, faisabilité), prises en considération.

¹ BCC 2003-2004, tome II, p. 865 et BCC 2004-2005, à paraître, pp. 817-819.

² Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan Directeur du Sport. (...) », BCC 2002, tome II, principe 30, objectif 66, p. 684 et chapitre 2.3. *Application du PDS*, p. 685.

Le parc, dense, d'installations sportives de la Ville de Lausanne permet à plus de 25'000 licenciés la pratique d'une soixantaine de sports, la tenue de manifestations d'envergure nationale ou internationale, ainsi que la pratique du sport par Madame et Monsieur Tout-le-Monde. Nombre de ces installations, dispersées dans toute la ville, nécessitent des travaux de remise en état et d'assainissement pour assurer la sécurité des usagers ou maintenir leur disponibilité. C'est pour cela que la Municipalité vous a présenté une demande de crédit-cadre de 2'270'000 francs³. Le but du présent préavis est la présentation de la planification des investissements nécessaires non point à l'assainissement ou à l'entretien courant des installations sportives lausannoises mais à leur valorisation, à leur transformation ou à la réalisation de nouvelles. Il importe que cette différenciation soit précisée et comprise.

3. Les installations sportives lausannoises

3.1. Inventaire des installations existantes⁴

Hors les salles de sports des établissements scolaires, le parc des installations sportives de la Ville, d'une valeur ECA estimée à plus de 200 millions de francs, comporte plus de 40 surfaces sportives extérieures (terrains de football, de rugby, de hockey sur gazon, de tir à l'arc, de rink hockey, de football américain, de baseball, etc.), plusieurs dizaines de pistes pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules, trois piscines principales et quatre secondaires (plus trois scolaires), cinq stades, deux patinoires, deux dojos, des surfaces de beach volleyball, des salles omnisports, un stand de tir, etc. gérés directement par le Service des sports ou loués à des clubs. A cela s'ajoute des dizaines de locaux divers (techniques, bureaux, etc.) qui assurent son fonctionnement ; sans compter plusieurs restaurants et club houses.

Une variété, une richesse, mais aussi une lourde responsabilité en matière de gestion, d'entretien et de mise à niveau.

3.2. Répartition des installations

Pour des raisons pratiques, le groupe de travail a décidé de regrouper les diverses installations en deux zones géographiques et trois groupes thématiques :

PLATEAU DE LA BLECHERETTE

Une des plus grandes surfaces dévolues au sport de notre ville, le Plateau de la Blécherette est limité au nord par les bâtiments du Service des automobiles et de la navigation et au sud par le bâtiment administratif de la Pontaise (ex-casernes). Il comprend les installations suivantes :

Blécherette

6 terrains de football (dont un en matière synthétique), 4 terrains pour l'entraînement au football, 1 terrain (sous bulle) pour la pratique du rink hockey, des vestiaires et un dépôt de matériel.

Centre sportif des Grandes-Roches

Une patinoire, un vélodrome, une tribune (condamnée), des vestiaires, divers locaux pour la production de froid et des unités du Service des sports et un restaurant.

Stade du Bois-Gentil et du Bois-Mermet

2 terrains de football, une tribune en bois, des vestiaires, une buvette et 4 cabanes.

³ Préavis N° 2005/6, du 3 février 2005, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre ».

⁴ Hors salles de sport des établissements scolaires lausannois.

Stade des Marronniers

Un terrain de football, une piste cendrée de 330 m pour l'athlétisme, des vestiaires, 2 cabanes et une buvette.

Stade olympique de la Pontaise

Un terrain de football, une piste d'athlétisme, des tribunes d'une capacité de 16'000 places, de nombreux vestiaires et locaux administratifs.

Zone du Stade olympique

3 terrains de football (dont un en sable), 7 courts de tennis en terre battue (4 sous bulle en hiver), 3 courts de tennis avec surface en matière synthétique (2 dans une halle en bois), un mur de grimpe, un restaurant, un club house avec vestiaires et un bâtiment accueillant le Centre Sport-Etudes Lausanne.

Outre le football, le Plateau de la Blécherette permet la pratique de l'athlétisme, du football américain, de la gymnastique, du hockey sur glace, du hockey sur gazon, du patinage, du rink hockey & in-line, du cyclisme et du tennis.

Plus d'une vingtaine de clubs s'y entraînent régulièrement auxquels s'ajoutent les écoles (publiques et privées) et l'armée (centre de recrutement de la Suisse romande).

ZONE DE VIDY

La plus grande zone de sport de Lausanne, la zone de Vidy, s'étend d'ouest en est de la Chamberonne à Bellerive-Plage et comprend les installations suivantes :

Camping

Terrains herbeux et goudronnés, 2 bâtiments de dépôt, 4 bâtiments sanitaires, un foyer, un restaurant, des bungalows, un magasin d'alimentation et une réception (avec logement de l'intendant).

Centre nautique

Un bassin à ramer, 2 clubs houses, un grand hangar à bateaux, de nombreux bureaux, ateliers et dépendances.

Centre sportif de Vidy

9 terrains de football, (dont un terrain en matière synthétique pour la pratique du hockey sur gazon et du football et un terrain en « dur »), un terrain de tir à l'arc, un plateau à usages multiples, des terrains de beach volleyball, des pistes (une quinzaine) pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules et une rampe de skate board.

Piste VITA

Parcours sur surfaces diverses et vestiaires.

Prés-de-Vidy

128 pistes pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules et une buvette.

Stade Pierre-de-Coubertin

Une piste et un terrain pour la pratique de l'athlétisme et du football, vestiaires, bureaux et entrepôts.

Stade Juan-Antonio-Samaranch

Un terrain de football et de rugby, tribunes, vestiaires, bureaux et entrepôts.

Tennis

19 courts en terre battue (dont un avec une tribune), un restaurant, des vestiaires, une buvette et une villa (Eha).

La zone de Vidy permet la pratique de l'athlétisme, de l'aviron, du beach volleyball, du canoë-kayak, du football, du hockey sur gazon, de la marche, de la pétanque et autres jeux de boules, de la planche à voile, du sport libre, du tennis, du tir à l'arc, du yachting et du roller.

Près de vingt clubs et associations utilisent régulièrement ces installations, ainsi que les écoles publiques et privées.

PISCINES COMMUNALES

De par sa situation, Lausanne est une ville dans laquelle les piscines et autres bains publics tiennent une place importante. Outre les piscines scolaires (centres omnisports des Bergières, de Grand-Vennes et de la Vallée de la Jeunesse), les installations suivantes sont mises à disposition du public et des clubs :

Bellerive-Plage

3 bassins (un « nageurs » avec fosse de plongeon et deux « non-nageurs »), zone pour la pratique de jeux de balle, zone pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules, minigolf, plage (lac), solarium, vestiaires, dépôts, locaux d'exploitation (pompage, etc.) et un bâtiment principal avec restaurant et bureaux.

Montchoisi

Piscine en été, patinoire en hiver, Montchoisi comprend un bassin, deux surfaces de glace, une tribune, des vestiaires, un solarium, une zone de jeux et un restaurant, ainsi que des bureaux et divers locaux techniques (pompes, compresseurs, garage, atelier).

Mon-Repos

4 bassins (nageurs et non-nageurs), 2 dojos (arts martiaux), un restaurant et des bureaux, ainsi que divers locaux d'exploitation.

Les piscines de quartier, du fait de leur taille et de leurs équipements, ne sont ouvertes qu'au public :

Bellevaux – Boisy – Montétan – Vieux-Moulin

Pour chacune de ces piscines : un bassin, une pataugeoire, une zone détente, des vestiaires et des locaux techniques.

Bellerive-Plage et Mon-Repos ne permettent pas seulement la pratique de la natation et d'autres sports dérivés (natation synchronisée, plongeon et water-polo), leurs locaux accueillent également des arts martiaux, de la pétanque et du tir à l'arc. Cinq clubs et associations viennent s'y entraîner régulièrement, de même que les écoles (publiques et privées) ainsi que la police et les sapeurs pompiers.

La patinoire de Montchoisi accueille des clubs de hockey sur glace et de patinage, mais aussi de broomball (« ballon-balai » sport d'origine canadienne), ainsi que les écoles.

CENTRES OMNISPORTS ET AUTRES SALLES

L'utilisation des centres omnisports se fait en collaboration avec les écoles, la gestion « sport » se faisant en semaine dès 17h00, les week-ends et durant les vacances scolaires. Dans le cas des salles et halles, les clubs et associations sont locataires de la Ville.

*Centres omnisports**Bergières*

Une salle omnisports (salle dite « triple » pouvant être partagée en trois salles de gymnastique), une salle de gymnastique, une salle de rythmique, une piscine (sans fond mobile), des vestiaires, une buvette et des gradins amovibles (800 personnes).

Grand-Vennes

Une salle omnisports, une piscine (avec fond mobile), des vestiaires, une buvette et des gradins amovibles (800 personnes).

Vallée de la Jeunesse

Une salle omnisports, une piscine (avec fond mobile), des vestiaires, une buvette et des gradins amovibles (1200 personnes).

Vieux-Moulin (en construction, disponible à l'été 2005)

Une salle omnisports, un local pour la boxe, des vestiaires, une buvette et des gradins fixes et mobiles pour une capacité de 900 places.

*Autres salles**Salle de boxe et de lutte de Beaulieu*

Une salle avec vestiaires.

Salle d'haltérophilie de Beaulieu

Une salle de musculation.

Centre de badminton de Malley

Un bâtiment sur deux niveaux.

Halle sportive de Malley

Un bâtiment avec une salle pour la pratique de l'escrime et une salle pour le tir à air comprimé, vestiaires, bureaux, dépôts et locaux techniques.

Halle de curling d'Ouchy

Un bâtiment (droit de superficie). Un local est loué au Centre de sports subaquatiques Lausanne.

Usine à gaz

Trois salles pour la pratique du tennis de table.

Stand de tir de Vernand

Une ciblerie (26 cibles) pour le tir à 300 m, une ciblerie (30 cibles) pour le tir à 50 m, une ciblerie (25 cibles) pour le tir à 25 m, une salle de réunion, bureaux, locaux techniques, garage pour véhicule de secours et incendie.

La particularité de ces centres et salles réside dans leur utilisation par les seuls clubs et associations ou par les écoles. Les sports pratiqués sont les arts martiaux, l'athlétisme, le badminton, le basketball, la boxe, le

curling, l'escrime, la gymnastique, le handball, le hockey sur gazon, la lutte, la plongée, le sport pour handicapés, le twirling, le tennis de table, le tir, le unihockey et le volleyball. 21 clubs et associations louent ou utilisent ces installations.

TERRAINS DIVERS – JEUX DE BOULES – COURTS DE TENNIS

Certaines surfaces et centres sportifs sont situés à la périphérie lausannoise. Il s'agit du centre sportif de Chavannes, sur le territoire de la commune de Chavannes-près-Renens, et de celui de Mauvernay, au Chalet-à-Gobet. Leur importance pour le sport lausannois n'en demeure pas moins grande. Comme le sont les dizaines de surfaces dévolues à la pratique de la pétanque et autres jeux de boules, sports, qui ont un fort impact social dans les quartiers.

Centres sportifs

Chavannes

12 terrains de football (dont 2 pour juniors), un terrain pour le football américain et le baseball, un terrain de rugby, vestiaires, une buvette, des dépôts.

Mauvernay

Une piste VITA, 3 parcours VTT (10 Km , 20 Km et avec obstacles), 2 parcours de ski de fond, 3 parcours mesurés, un ski-lift, vestiaires et dépôt de matériels.

Grand-Vennes

A ne pas confondre avec le centre omnisports de Grand-Vennes, situé au même endroit. 2 terrains de football (dont un synthétique), vestiaires, une buvette.

Terrains

« La Sallaz »

Un terrain de football, vestiaires, une buvette.

« de la Bourgeoise »

Un terrain en gazon permettant la pratique de la gymnastique et de jeux de balles.

Terrains de pétanque et jeux de boules

Bellevaux

8 pistes en sable.

Montcharmant

6 pistes en sable. Une cabane.

Montétan

4 pistes en sable.

Ouchy

Une dizaine de pistes en sable. Un club house – vestiaires.

Place de Milan

Une dizaine de pistes en sable.

Pyramides

12 pistes en sable.

Sévelin

Une dizaine de pistes en sable. Un bâtiment buvette.

Valency

4 pistes en sable. Un club house.

Vigie

4 pistes en sable. Une cabane.

Tennis de Montcharmant

2 courts de tennis. Un club house et des vestiaires.

*Zones Sport pour tous**Borde*

Une surface en dur permettant la pratique du tennis, du basketball, du handball et du tennis de table.

Praz-Séchaud

Un terrain en gazon permettant de jouer au football, un terrain goudronné permettant la pratique du basketball, 2 courts de tennis, une rampe de skate board, vestiaire, dépôt.

Outre le football, le tennis et la pétanque, l'athlétisme, le baseball, le cyclisme, le football américain, l'hippisme et le ski (piste et fond) sont pratiqués dans ces installations par plus de 25 clubs et associations, auxquels s'ajoutent les associations de Sport pour tous et un très nombreux public (Mauvernay).

4. Travaux envisagés

4.1. Nouvelles réalisations

Le parc actuel des installations sportives répond aux besoins de la majorité des associations et clubs sportifs. Cependant, il a été relevé, tant par les utilisateurs que par les services concernés, que l'augmentation du nombre de pratiquants, en particulier dans les sports de plein air, se partageant les mêmes installations, nécessitait soit d'agrandir, soit de créer de nouvelles installations.

Ainsi, la création de terrains en matière synthétique permet une meilleure rentabilisation de l'utilisation des surfaces sportives (périodes d'utilisation plus longue et coûts d'entretien moins élevés que dans le cas de surfaces naturelles).

Il s'agit aussi de répondre aux attentes de certains pratiquants, comme dans le cas de la création d'un bowl pour la pratique du roller.

L'ensemble de ces nouvelles installations est présenté ci-après. Les montants sont communiqués à titre indicatif.

PLATEAU DE LA BLECHERETTE

INFRASTRUCTURES	NATURE DES TRAVAUX	PERIODE	MONTANTS
Blécherette	Création de deux terrains en matière synthétique.	2008 et 2011	Fr. 2'400'000.--
Centre sportif des Grandes-Roches	Construction d'une patinoire couverte et d'un bâtiment pour la	2006 - 2007	Fr. 8'800'000.--

	pratique du rink hockey et d'une salle de tennis de table ; démolition du vélodrome.		
Stade des Marronniers	Transformation de la zone par la création d'un terrain synthétique et d'un terrain en gazon ainsi que de nouveaux vestiaires et d'une buvette.	2008 - 2009	Fr. 6'000'000.--
Zone du Stade olympique	Protection contre le bruit des courts extérieurs de tennis.	2010	Fr. 100'000.--

ZONE DE VIDY

INFRASTRUCTURES	NATURE DES TRAVAUX	PERIODE	MONTANTS
Centre sportif	Création d'un terrain synthétique, rénovation de l'éclairage et pose de clôtures.	2005	Fr. 1'800'000.--
	Création d'un bowl.	2005	Fr. 800'000.--
Nautique	Installation de deux chauffages dans le centre d'aviron.	2010	Fr. 200'000.--
Stade Pierre-de-Coubertin	Couverture de l'entrée.	2010	Fr. 300'000.--

TERRAINS DIVERS – JEUX DE BOULES – TENNIS

INFRASTRUCTURES	NATURE DES TRAVAUX	PERIODE	MONTANTS
Chavannes	Création de deux terrains synthétiques.	2005 et 2013	Fr. 2'400'000.--

4.2. Rénovations et remises à niveau

Les travaux de rénovation ou de remise à niveau urgents font l'objet de préavis spécifiques ou sont traités au travers du préavis-cadre. Pour le reste, une planification est possible. Elle est présentée ci-après. Là, également, les montants sont communiqués à titre indicatif.

PLATEAU DE LA BLECHERETTE

INFRASTRUCTURES	NATURE DES TRAVAUX	PERIODE	MONTANTS
Blécherette	Rénovation de l'existant et augmentation de la capacité des vestiaires.	2010	Fr. 3'000'000.--
Stade du Bois-Gentil	Réfection des tribunes.	2011	Fr. 200'000.--
Stade olympique	Travaux de maintenance de l'édifice.	2011 - 2012	Fr. 4'500'000.--
Zone du Stade olympique	Travaux de modernisation du restaurant du LS.	2009	Fr. 1'800'000.--

Entretien du bâtiment du club house (tennis).	2010	Fr. 200'000.--
Transformation du terrain en sable.	2013	Fr. 1'400'000.--

ZONE DE VIDY

INFRASTRUCTURES	NATURE DES TRAVAUX	PERIODE	MONTANTS
Stade Pierre-de-Coubertin	Modernisation des installations sanitaires et réfection de l'étanchéité des vestiaires.	2011	Fr. 500'000.--
	Remplacement du revêtement de la piste.	2011	Fr. 600'000.--
Tennis	Rénovation de l'enveloppe extérieure de la villa Eha.	2010	Fr. 600'000.--

PISCINES COMMUNALES

INFRASTRUCTURES	NATURE DES TRAVAUX	PERIODE	MONTANTS
Piscine de Mon-Repos	Réfection de la toiture et de la tuyauterie.	2012	Fr. 1'000'000.--

4.3. « Grands travaux »

« De par son statut de capitale olympique et de lieu de rencontres sportives, Lausanne se doit de posséder des installations sportives « phares ». Il ne s'agit en aucune manière de vouloir concurrencer certaines mégapoles dans une course au gigantisme, mais – en conservant le souci de répondre aux besoins – de disposer d'installations qui permettent l'accueil de grandes manifestations et l'entraînement à un haut niveau »⁵. Depuis la rédaction de ces lignes, votre Conseil a refusé le projet de modernisation et de transformation du Stade olympique de la Pontaise⁶. Actuellement trois autres projets, à des stades plus ou moins avancés, sont à l'étude. Ils concernent la modernisation et la transformation de Bellerive-Plage, la construction d'une piscine olympique couverte et la construction d'une salle polyvalente de grande capacité d'accueil.

BELLERIVE-PLAGE

Projet le plus abouti des trois, la modernisation et la transformation de Bellerive-Plage sont estimées à 12 millions de francs et portent sur la partie des bâtiments et des équipements datant de 1964⁷. Leur réalisation devrait débuter en 2006 et s'achever en 2008. Toutefois, au vu des réflexions et des études en cours concernant la future piscine olympique couverte, ce calendrier pourrait être modifié.

Quelle que soit la solution choisie, des travaux de modernisation et de mise à niveau dans cette installation sont nécessaires et urgents. Ils constituent une priorité à court et moyen termes.

⁵ Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan Directeur du Sport. (...) », BCC 2002, tome II, « installations », p. 684.

⁶ Préavis N° 2003/21, du 28 mai 2003, « Stade olympique de la Pontaise (...) 3^{ème} étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations. », BCC 2003-2004, tome II, pp. 445-483.

⁷ Préavis N° 2004/30, du 8 juillet 2004, « Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande d'augmentation du compte d'attente. », BCC à paraître.

PISCINE OLYMPIQUE COUVERTE

Depuis deux ans, ce sujet a fait l'objet d'un rapport-préavis⁸ et de deux motions en cours de traitement⁹. Outre la question de la faisabilité ou non d'une piscine olympique couverte à Lausanne, se pose celle de son financement. Sans une participation des communes environnantes, non seulement pour sa réalisation, mais aussi – et surtout – pour son exploitation, une telle réalisation ne pourra voir le jour. Un projet est actuellement à l'étude auprès de Lausanne Région.

Une solution pourrait être trouvée, non en construisant une nouvelle piscine, mais en couvrant celle de Bellerive-Plage avec une installation amovible. Cette façon de faire, en usage – pour la plus grande satisfaction des exploitants – à Schaffhouse et à Lugano, présente de nombreux avantages pour des coûts (acquisition et exploitation) largement inférieurs à ceux engendrés par un projet « classique ». Un tel projet, détaillé, a été déposé sur les bureaux de Lausanne Région. Son intégration à la modernisation et à la transformation de Bellerive-Plage pourrait, comme indiqué plus avant, modifier le projet et le calendrier prévus pour cette installation. Une proposition précise devrait pouvoir être présentée prochainement.

SALLE POLYVALENTE

Nombreux sont les sports qui, pour la tenue de manifestations d'importance internationale, ne nécessitent pas des infrastructures gigantesques. Une salle polyvalente (plancher modulable permettant d'abriter l'ensemble des sports pratiqués en salle) pouvant accueillir de nombreux spectateurs (jusqu'à 8'000 personnes), disposant de vestiaires, de salles d'échauffement et d'un centre de presse répondrait aux attentes de nombreuses fédérations internationales, mais aussi suisses. Une telle installation permettrait la tenue de championnats internationaux, nationaux, de meetings, voire d'entraînements ou de préparations à de grands événements. Sans compter les activités non liées au sport.

Cette salle soulagerait le Centre Intercommunal de Glace de Malley S.A., dont la vocation première est, rappelons-le, d'être une patinoire.

Son coût est actuellement estimé à 20 millions de francs et son financement doit, en partie ou en majorité, être trouvé auprès d'investisseurs privés. Intégrer les industries du sport, voire d'autres industries, dans le sport communal doit être envisagé¹⁰. Comme on peut le constater dans d'autres villes suisses, le sponsoring ne se limite pas aux seules manifestations et à l'équipement de sportifs, il concerne également la construction et la gestion d'équipements sportifs dont la collectivité bénéficie. L'avenir de ce projet – qui est une priorité à moyen terme – en dépend.

STADE DE FOOTBALL

Le problème de l'avenir du Stade olympique de la Pontaise reste posé. Construit en 1954, il a fait l'objet de travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation à deux reprises (1985 et 1993)¹¹ et nécessite actuellement d'importants travaux de remise en état. De plus, problème connu, ses infrastructures ne sont

⁸ Rapport-préavis N° 2003/4, du 23 janvier 2003, « Piscine olympique couverte. Réponse à la motion Eliane Rey. », BCC 2003, tome I, pp. 665-674.

⁹ Motion de M. M.-O. Buffat « En faveur de l'octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration avec Lausanne Région », BCC 2003, tome I, p. 909 et BCC 2004-2005, tome I, pp. 705-708. Motion de Mme I. Truan, « Programmation d'une piscine olympique », BCC 2003, tome I, pp. 824-825.

¹⁰ Il s'agit d'ailleurs de l'un des objectifs du Plan directeur du sport (N° 42), Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan Directeur du Sport. (...) », BCC 2002, tome II, p. 681.

¹¹ Préavis N° 227, du 17 juillet 1985, « Stade olympique de la Pontaise. Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations », BCC 1985, tome II, pp. 1611-1623 et préavis N° 211 du 27 novembre 1992, « Stade olympique de la Pontaise. Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations. 2^e étape. », BCC 1993, tome I, pp. 338-380.

plus adaptées aux besoins actuels du sport spectacle (couverture des virages, accueil, locaux de réception, etc.). Or, dans sa séance du 11 novembre 2003, votre Conseil refusait, à l'exception des travaux de remplacement du revêtement de la piste d'athlétisme qui ont été entrepris au printemps 2004, un projet de transformation et de rénovation¹². Cette décision et ses conséquences (en particulier auprès de certains partenaires) rendent difficile l'élaboration de tout projet. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de mentionner les seuls travaux de maintenance de l'édifice, estimés à 4'500'000 francs et planifiés pour les années 2011 et 2012. En formant l'espoir que, d'ici là, la situation se sera clarifiée.

4.4. Ce qui n'est pas concerné

D'autres installations nécessiteront des investissements, mais à plus long terme que ceux présentés dans ce préavis. Leur état et leur utilisation permettent qu'ils ne soient pas abordés. Il s'agit en particulier des centres omnisports (Bergières, Grand-Vennes, Vallée de la Jeunesse, Vieux-Moulin) et du Parc de Montchoisi, ainsi que des installations pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules.

5. Calendrier des travaux

Le calendrier des travaux présentés au chapitre précédent prévoit leur réalisation entre 2005 et 2013. Le tableau annexé au présent rapport-préavis indique, dans le temps et par objet, les montants à investir. Les inconnues qui subsistent quant à la faisabilité ou non de la Grande salle polyvalente et de la piscine couverte olympique ne permettent pas de donner une date pour leur réalisation ; néanmoins, ces projets figurent dans le tableau, en particulier en raison de l'importance des investissements qu'ils représentent.

6. Réalisation des travaux

Au travers de préavis ad hoc (demandes de crédit d'études, de crédit d'investissement du patrimoine administratif), les différents projets seront soumis à votre Conseil. En moyenne, la charge financière annuelle nécessaire à la réalisation des travaux planifiés s'élève à 4 millions de francs. La rénovation et la transformation de Bellerive-Plage, dont le coût est estimé à 12 millions de francs, ne sont pas comprises dans cette moyenne.

7. Réponse à la motion Alain Bron

Dans sa motion développée le 27 janvier 2004 et prise en considération le 31 août 2004, M. Alain Bron demande que soit dressé un état des lieux des infrastructures sportives destinées à la population en général (que ce soit pour le sport populaire, le sport d'élite ou les manifestations sportives) et que soit établi un plan d'investissement prévisionnel et indicatif pour les dix prochaines années en tenant compte de l'évolution des besoins et en intégrant la dimension régionale.

Le présent rapport-préavis répond aux attentes du motionnaire. Il présente les travaux et les investissements qui devraient être entrepris au cours de ces dix prochaines années. La planification qui vous est soumise prend en compte l'état des installations existantes, l'évolution des besoins et des tendances dans le domaine du sport et propose la réalisation de nouveaux équipements réalistes et à un coût acceptable.

Ces équipements sont utilisés par une population qui ne se limite pas, loin de là, à celle de Lausanne. Du fait de sa taille et de sa situation, Lausanne permet la pratique de plus de 60 sports différents. Les clubs

¹² Préavis N° 2003/21, du 28 mai 2003, « Stade olympique de la Pontaise. (...) 3^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations », BCC 2003-2004, tome II, pp. 445-483.

lausannois accueillent des pratiquants de toute la région, du canton, voire d'autres cantons. Par contre, comme dans bien d'autres domaines, des réserves doivent être émises quant à la participation des communes voisines au financement d'installations sportives localisées sur le territoire lausannois. C'est pourquoi, à l'exception de cas très particuliers (la piscine couverte de 50m), seul un financement « lausanno-lausannois » doit être envisagé.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2005/28 de la Municipalité, du 4 mai 2005;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du programme d'investissement de la Municipalité en matière d'installations sportives ;
2. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Alain Bron, « Infrastructures sportives à Lausanne : pour un état des lieux et un plan d'investissements ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

François Pasche

